



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 avril 2004
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2004

7-11 juin 2004

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation tendant à faire approuver un relèvement du plafond des autres ressources destinées au programme concernant l'Iraq pour 2004

1. Le programme de pays concernant l'Iraq pour la période 2002-2004 (E/ICEF/2001/P/L.71) a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2001 (décision 2001/14, E/ICEF/2001/6), avec un plafond des autres ressources d'un montant de 30 141 000 dollars. Compte tenu des besoins urgents du pays en matière de reconstruction et de relèvement et des indications actuelles de financement proposé d'ici à la fin 2004, en principe le montant des autres ressources reçues pour le programme de pays sera supérieur au plafond approuvé auparavant.
2. Les ressources supplémentaires proviendront des contributions annoncées ou prévues pour la première année du programme de reconstruction et de relèvement de l'Iraq pour 2004-2006, qu'appuient l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales dans le cadre de la stratégie des Nations Unies pour l'aide à l'Iraq et de la Stratégie provisoire de la Banque mondiale en faveur de l'Iraq.
3. Par conséquent, la Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un relèvement d'un montant de 140 millions de dollars du plafond des autres ressources destinées au programme concernant l'Iraq pour 2004.

* E/ICEF/2004/8.

